

Les Lettres de marque de Jacques II d'Angleterre (1692-1695)



En 1688, le roi d'Angleterre, Jacques II, le catholique, de la famille des Stuart, doit fuir de Londres, chassé par sa propre fille Marie et son gendre Guillaume d'Orange, soutenus par les protestants en grand nombre dans le pays.

La France était alors en pleine guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) ; Louis XIV va tenter d'aider Jacques II, son cousin, à retrouver son trône anglais. La bataille navale de la baie de Bantry a lieu le 11 mai 1689 ; elle permet à Louis XIV de débarquer 6 000 hommes en Irlande catholique, des armes, poudre, munitions et de l'argent pour tenter de rétablir Jacques II. Celui-ci débarque à Kinsale. Les Français livrent un combat de cinq heures au bout duquel il faut rembarquer. Jacques II se maintient sur le sol britannique, qu'il devra par la suite à nouveau quitter. Le 10 juillet 1690, a lieu la bataille navale de Béveziers, dénommée Beachy-Head côté anglais, une victoire pour Louis XIV. Tourville commande la flotte française composée de 75 vaisseaux avec, face à lui, Herbert, comte de Torrington, à la tête d'une soixantaine de navires ; le succès de cette bataille n'est malheureusement pas exploité¹. Louis XIV en conclut cependant qu'il est le maître de la Manche.

Plus tard, il y aura la bataille navale de la Hougue des 2 et 3 juin 1692 ; la France y perd une grande partie de sa flotte de ligne. Dès lors, le projet de débarquement en Angleterre est officiellement abandonné ; de même la guerre d'escadre, considérée comme coûteuse et stérile. Autant pour Louis XIV que pour Jacques II, la poursuite du conflit reposait désormais sur la guerre de course, elle devenait l'affaire des corsaires .

Jacques II Stuart meurt en France à Saint Germain en Laye en 1701 ; Louis XIV reconnaît les droits de son fils, Jacques III . Pendant toute cette période, les uns prétendaient que l'Angleterre avait deux rois ! Les autres que la fuite de Jacques II avait été le signe de son abdication !



Suite à la défaite de La Hougue, Jacques II va désormais accorder des lettres de marque autant à ses partisans irlandais qu'à des corsaires français. Les commissions duraient un an. Les navires étaient reconnaissables par leur couleur jaune et ils devaient arborer le pavillon du roi d'Angleterre. Les procédures de prises étaient instruites par les amirautés françaises ; le dixième des parts était alors perçu par le roi d'Angleterre.

Habituellement, les commissions en course étaient délivrées au nom du roi de France par le Grand Amiral de France et il était interdit de prendre des commissions d'un souverain étranger² ; toutefois à partir de 1690, les partisans de Jacques II, les jacobites, bénéficièrent d'une situation privilégiée ; Jacques II pouvait disposer dans chaque port français d'un agent ou commissaire, parfois dénommé consul, chargé de recevoir les déclarations des capitaines de navires. Cette mesure originale était en fait une preuve de la générosité de Louis XIV envers son cousin, Jacques II. Celui-ci eut d'ailleurs du mal à utiliser cette prérogative car il répugnait de considérer ses sujets, fussent-ils protestants, comme des ennemis.

Dès 1689, des négociants malouins sollicitèrent des commissions auprès de Jacques II, mais lassés d'attendre, ils prirent des commissions françaises ; le système ne se mis en place qu'en 1792, à partir des ports de Saint-Malo, Morlaix, Brest et Nantes.

Jacques II poursuit à Brest ? ses propres armements, avec le « Marin » et la « Trompeuse » ainsi que d'autres armements en collaboration avec des corsaires malouins ; des navires sont prêtés en automne 1692, comme le « Profond », « l'Éveillé » et la « Favorite ». En 1693, Renau d'Élissagaray arme le « Bon », un trois ponts et 56 canons, dont il vient de diriger la construction ; le comte d'Estrées arme « l'Écureuil » puis la « Farouche ». A présent, apparaissent les Trouin, des malouins qui, avec l'appui de banquiers parisiens et du marquis de Cavoye, grand maréchal des logis, arment successivement, en 1693 le « Profond » puis « l'Hercule », en 1694 la « Diligente » sur laquelle René Duguay-Trouin sera capturé ; après son évasion de Plymouth, il arme le « François » de trois ponts et 48 canons de compagnie avec Beaubriant L'Évêque sur le « Fortuné » de trois ponts et 56 canons. Dès 1692, Trouin

sur le « Coetquen » appareillait le 4 juin avec le « Saint-Aaron » commandé par un irlandais nommé Jacques Walsh ; tous les deux avaient une commission de Jacques II et battaient donc pavillon anglais .

Les jacobites furent nombreux à participer aux campagnes corsaires des armateurs français .

A Nantes, Antoine Walsh issu lui-même d'expatriés irlandais affrète deux frégates dont celle « du Teillay » de 150 tonneaux ; il s'associe avec un jacobite Dominique O'Hegerty.

A Morlaix, l'Amirauté délivre en 1692 une commission pour le roi exilé concernant la frégate « St-Nicolas », commandée par le capitaine John Jordan, armée de deux canons et 25 hommes .

Le fait que des corsaires français battent pavillon anglais donnait lieu à des méprises qui finalement tournaient à leur avantage . Charles Cunat nous raconte à ce propos l'histoire suivante : à la suite de la défaite navale de La Hougue, M de Pannetier, chef d'escadre, peu de temps après son arrivée à Saint-Malo, étonné de ne pas encore voir les ennemis à sa poursuite, envoya le corsaire de Dieppe « Sainte Marie » capitaine Poitevin, qui avait relâché à Saint-Malo avec ses prises, accompagné d'un autre petit corsaire le « Saint-Luc », commandé par René Hervé, sieur du Pré, à la recherche de la flotte anglo-hollandaise³ .

S'étant emparé d'un bateau de pêche anglais, et ayant obtenu de précieux renseignements, le capitaine confia ce bateau à son maître d'équipage nommé Jean Duval et l'envoya à Saint-Malo porter ces renseignements à M. de Pannetier. Arrivé le 25 juin 1692, Jean Duval trouva celui-ci en conférence avec Tourville, venu inspecter les vaisseaux échappés du désastre de la Hougue. En traversant la rade, il reconnaît une prise faite peu de jours auparavant par le « Coetquen » et le « Saint-Aaron », comme étant un navire dont la « Sainte Marie » allait s'emparer, lorsque l'arrivée de ces corsaires, sous pavillon anglais, lui fit prendre la fuite. Jean Duval se plaignit alors du fait que cette prise lui avait été enlevée par supercherie, à l'aide d'un pavillon ennemi. Il dut retirer sa plainte lorsqu'il lui fut démontré que le « Coetquen » et « l'Aaron » avaient été armés sous-commission de Jacques II et donc avaient le droit de porter le pavillon anglais et qu'en fait ils ne pouvaient en porter aucun autre.

Toujours à Saint-Malo, Philippe Walsh est capitaine de 11 navires de 1691 à 1708 dont 6 corsaires :

En 1691-1692, le « Jacques » de 100 tonneaux avec la commission de sa majesté britannique,

Le « Thomas » de 100 tonneaux a un équipage presque totalement irlandais - 19 hommes sur 20,

Robert Walsh est capitaine en 1692 du « Fidèle » un corsaire de 80 tonneaux avec commission du Roi d'Angleterre.

Patrice Lambert est capitaine en 1689-1692 de la « Providence » , un corsaire de 130-140 tonneaux avec 60 hommes à bord ; l'armateur est Thomas Greffin avec commission du Roi d'Angleterre.

Paul Crane, capitaine en 1693 du « Speedwelle », un corsaire de 30 tonneaux avec commission du Roi d'Angleterre.

En 1693, il y eut à Saint-Malo dix commissions de course de Jacques II .

Ces commissions un peu particulières cessèrent d'être accordées à partir de 1795-96, à un moment où l'opinion générale commençait à douter du retour de Jacques II sur le trône anglais ...



Sources :

- « Histoire de Du Guay-Trouin le corsaire » par le comte Le Nepvou de Carfort 1922 .
- « Les réfugiés jacobites dans la France du XVIIIe siècle » par Patrick Clarke de Dromantin .
- « L'immigration irlandaise à Saint-Malo du 16ème au 18^{ème} siècle » par Guy Nicolas dans les annales 2000 de la société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo .
- « Saint-Malo 2000 ans d'histoire » par le docteur Gilles Foucqueron .

Notes :

¹ D'où l'expression : « Victorieux sur terre, on prend quelque chose, sur mer, on prend l'eau ! »

² Une ordonnance royale du 23 février 1674 défend aux corsaires de combattre sous un autre pavillon que celui du prince dont ils avaient commission, sous peine d'être traités en pirates ; l'ordonnance défendait même d'avoir d'autres pavillons à bord (les corsaires s'ils étaient saisis de plusieurs pavillons étaient jugés comme des voleurs publics et des forbans) ; on se relâcha sur ces règles en tolérant l'approche et la reconnaissance d'un navire ennemi en arborant un pavillon étranger ; cette ruse était dite de bonne guerre ; l'essentiel était de hisser le pavillon de sa nationalité avant le premier coup de canon ; quant aux bâtiments marchands, ils avaient l'habitude d'arborer n'importe quel pavillon pour essayer d'échapper aux corsaires (cette habitude fut à l'origine du droit de visite, règlementé par une ordonnance de 1584).

³ En fait, une partie de la flotte anglaise attendait Pannetier à Bréhat.